

Expansion des exportations—Loi

● (1712)

D'un côté, la SEE est ainsi en train d'engager la responsabilité financière de la population canadienne, et de l'autre elle accorde des prêts aux clauses douteuses à des pays étrangers. A quel rythme le ministre croit-il que le volume des prêts consentis par cette société va augmenter? On estime que d'ici 1981 la Société aura des prêts à recouvrer s'élevant à 12,300 millions de dollars. La Société aura plus de 12 milliards de dollars de découvert en vertu d'accords divers conclus dans différents pays étrangers et je tiens à préciser que sur ce montant, environ 25 p. 100 ne pourra pas être recouvré avant une période allant de cinq à quinze ans. Nous nous livrons à un jeu qui n'a pour but que d'aider quelques exportateurs pendant une année ou deux en prêtant de l'argent à des pays étrangers et en espérant être remboursés d'ici cinq à quinze ans.

Lorsque nous avons posé des questions à M. McDonald, nous lui avons naturellement demandé si l'on avait déjà passé certains prêts par profits et pertes et si l'on avait déjà enregistré des pertes de liquidités à la suite de prêts qui n'auraient pas été honorés. M. McDonald a tout d'abord répondu par la négative en insistant sur le fait que la Société n'avait pas connu de tels problèmes et qu'aucun prêt ne s'était transformé en une mauvaise dette. Mais là encore nous nous sommes butés à la malhonnêteté foncière du gouvernement actuel car c'est une tout autre vérité qui ressort des documents américains. J'invite les députés à jeter un coup d'œil à la circulaire à laquelle j'ai fait allusion. A la page 6, nous y trouvons cette révélation intéressante. Le gouvernement a signalé aux Américains que depuis le début du programme, des paiements de prêts s'élevant au total à 61.2 millions de dollars ont été reportés à plus tard, et de ce montant, 15.9 millions de dollars avaient été payés le 31 décembre 1976. La déclaration se poursuit ainsi:

Les taux d'intérêts consentis sur les prêts renégociés ont été généralement les mêmes ou plus élevés. Sur les autres prêts, des versements sur le principal s'élevant à 1.8 million de dollars étaient en souffrance le 31 décembre 1976. Aucun prêt n'a été annulé depuis le début du programme de prêts internationaux, mais un prêt a été annulé sans que la Société pour l'expansion des exportations subisse aucune perte en vertu d'un arrangement conclu avec le gouvernement du Canada pour annuler un montant équivalent dû par la Société pour l'expansion des exportations.

J'attire tout particulièrement votre attention sur cette dernière phrase. Le premier ministre (M. Trudeau) sait remarquablement esquiver les questions embarrassantes. La vérité est que lorsque nous avons essayé d'approfondir cette question, nous avons découvert que la Société connaît des problèmes incroyables avec le prêt consenti au Bangla Desh. Que s'est-il donc passé? Plutôt que de laisser la SEE subir une perte, le gouvernement a prêté l'argent au Bangla Desh à la condition que ce pays rembourse cette même somme à la Société.

Monsieur l'Orateur, toutes les sociétés de financement véreuses au monde ont déjà joué le petit jeu auquel se livre la SEE lorsqu'elle rencontre des problèmes concernant ses prêts. C'est le bon moyen de s'en sortir. Il suffit de proroger le prêt, de fixer un nouveau taux d'intérêt, d'obtenir que l'autre partie signe et de tout oublier. Et si à un moment donné il faut à tout prix amortir la dette, il suffit de demander à quelqu'un d'autre de donner l'argent à la partie défaillante pour la renflouer. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ainsi qu'une société de la Couronne devrait fonctionner. Le gouvernement ne fait qu'accentuer la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons quand le ministre des Finances n'a pas le courage de faire état

[M. Stevens.]

de ces énormes emprunts dans son budget et quand le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a même pas le courage de venir à la Chambre pour répondre aux critiques formulées à propos de son propre bill qui demande d'autoriser des prêts pour 26 milliards de dollars.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer ce qui se passe au Pérou pour ce qui est de certaines de ces activités de prêt.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député devra obtenir le consentement unanime pour le faire parce que son temps est écoulé.

Une voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Je ne suis pas certain s'il y a consentement unanime ou non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'espère que le député de Saskatoon-Biggar m'excusera d'invoquer le Règlement avant qu'il commence son discours, mais vu l'importance des deux amendements que nous sommes en train d'étudier, je me demande si les ministériels feront une réponse quelconque. Aucun d'eux n'a pris la parole jusqu'ici cet après-midi. Nous n'avons entendu que des conservateurs.

M. l'Orateur adjoint: La question du député concerne une situation à propos de laquelle la présidence ne peut rien faire. Ma tâche consiste simplement à appliquer le Règlement de la Chambre.

M. Hnatyshyn: Je ne m'oppose pas du tout aux observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous sommes en train d'étudier des amendements qui mettent en cause des millions et des millions de dollars et j'ai peine à croire que le ministre le plus directement touché par la mesure et qui la parraine à la Chambre ne soit pas ici pour répondre aux questions bien pertinentes que nous posons au sujet des activités de la SEE.

Le citoyen ordinaire est incapable de saisir l'importance des sommes en cause. Ainsi, il peut comprendre que le premier ministre (M. Trudeau) affecte \$180 à l'achat de cendriers pour son bureau. Il peut comprendre que l'on dépense \$8,000 pour installer un divan dans le bureau du premier ministre. Mais il ne peut pas saisir l'importance des sommes en jeu dans ce projet de loi où il est question de reculer les limites financières de la Société pour l'expansion des exportations. Il n'est point surprenant que la réputation du Parlement et des institutions fédérales en général se ternisse étant donné le peu de renseignements dont nous disposons à ce sujet.

Il est difficile de comprendre pour quelle raison aucun ministériel n'a daigné prendre la parole pour essayer au moins de justifier en partie les propositions que renferme ce projet de loi. Je tiens à donner un exemple du mystère qui entoure les activités de la Société. Je ne peux comprendre pourquoi on ne nous informe pas mieux de certaines choses dont nous discutons ici à la Chambre. Avons-nous une leçon à tirer du fait que les représentants du gouvernement ne nous ont pas fourni ces informations?